

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 46 (1989)

Heft: 7

Artikel: Le Conseil de l'Europe et le sport : aperçu tenant notamment compte des problèmes de la Suisse

Autor: Keller, Heinz

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-998677>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Conseil de l'Europe et le sport

Aperçu tenant notamment compte des problèmes de la Suisse

Heinz Keller, directeur de l'EFSM
Traduction: Michel Burnand

Principes généraux

C'est en fait la Première Guerre mondiale qui est le point de départ d'un rapprochement – encore mal défini – des Etats européens. Si, par le discours qu'il tint devant la Société des nations le 5 septembre 1929, le Premier ministre français Aristide Briand fit naître une certaine compréhension pour une Europe unie, ses paroles ne débouchèrent pas sur des actes. Il fallut attendre la fin de la guerre de 39-45 pour voir Churchill reprendre l'idée de la cause européenne dans son discours de Zurich du 19 septembre 1946 et engager ainsi une discussion politique fructueuse de grande envergure.

Le Conseil de l'Europe, regroupant 10 pays du Vieux Continent, vit le jour le 5 mai 1949; il s'agrandit au fil des ans, pour compter actuellement 21 Etats membres, la Suisse étant le quatrième avant-dernier à y adhérer, le 6 mai 1963. Les objectifs de base du Conseil de l'Europe sont les suivants:

- Encourager la collaboration européenne politique, culturelle et sociale (mais pas militaire);
- Protéger la cause de la démocratie et des droits de l'homme;
- Améliorer les conditions générales de vie.

Voici, schématiquement, la structure de son organisation:

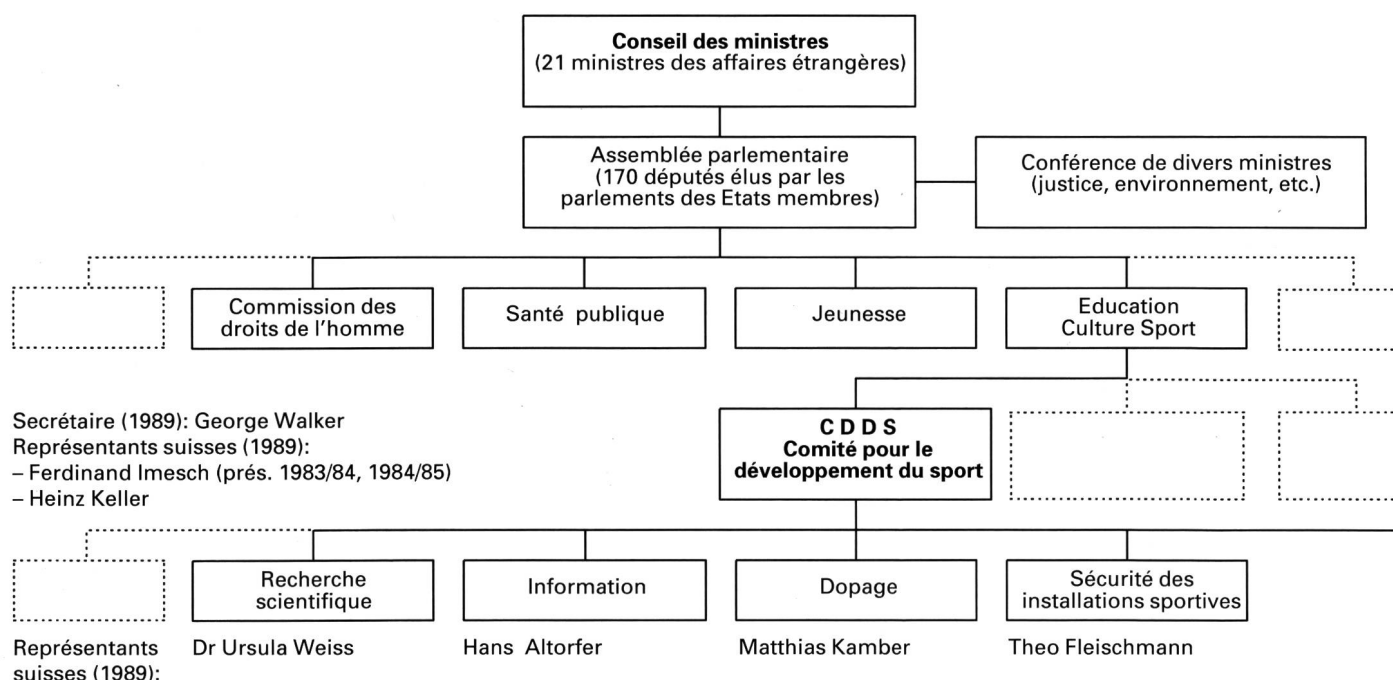
Le Palais de l'Europe, gigantesque et audacieux bâtiment en aluminium érigé à Strasbourg, est dû à l'architecte français Henri Bernard. Le 15 mai 1972, le Conseiller fédéral Pierre Graber, alors président du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, posa la pre-

mière pierre de l'édifice inauguré le 28 janvier 1977 par Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République française.

Actuellement, la participation de la Suisse au Comité des ministres est assurée par le Conseiller fédéral Pierre Felber, tandis que les 12 représentants helvétiques à l'Assemblée parlementaire sont les suivants en 1989: Doris Morf (présidente), Fulvio Caccia, Dumeni Columberg, Michel Flückiger (vice-président), Hans Jörg Huber, Carl Miville, Andreas Müller, Gilles Petitpierre, Massimo Pini, Victor Ruffy, Peter Sager, Bernhard Seiler.



Le Palais de l'Europe.



Le Conseil de l'Europe et le sport de 1967 à 1989

Le phénomène social que constitue le sport a nécessité, dès 1967, la création d'un organe particulier: le «Comité pour le développement du sport» (CDDS). Celui-ci était chargé d'élaborer les recommandations, accords et conventions correspondants à l'attention de la conférence des ministres organisée tous les trois ans. Il est intéressant de constater quels ont été les conséquences, l'écho, souvent aussi la réserve, voire le scepticisme de la Suisse à cet égard.

Le schéma ci-contre en donne certes une idée générale, mais ne peut pas tenir compte de tous les détails.

Dans l'ensemble, on peut dire que la structure du sport suisse est conforme aux recommandations, accords et conventions du Conseil de l'Europe. De par la présidence du CDDS assumée par M. Ferdinand Imesch, directeur de l'Association suisse du sport, pendant les années 1983/84 et 84/85, notre pays a pris une part active aux travaux de direction. A l'avenir, il devra collaborer davantage dans les commissions et les sous-commissions existantes, et veiller à intensifier et à mieux contrôler l'échange d'informations. A moyen terme, il doit se mettre à disposition pour accueillir une conférence des ministres, qu'elle soit de caractère formel ou informel.

L'avenir immédiat du «sport» au Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe a placé la phase de planification 87-91 sous la devise «L'Europe des démocraties: humanisme, diversité, universalité». Pour sa part, le secrétaire général précise dans son «Horizon 2000» que les problèmes de base sont les suivants pour l'Europe: modifications sociales, nouvelles technologies, chômage, intolérance, violence et terrorisme. Quant à George Walker, secrétaire du CDDS, il est d'avis que le phénomène «sport» appartenant et participant aux «modifications sociales» du présent et de l'avenir, il acquiert une importance politique de plus en plus grande. Selon la planification 87-91, les questions suivantes demeurent ouvertes:

- Comment réagir sur le plan de la politique, des structures, des constructions, de la pédagogie, etc. face à la demande croissante de l'activité sportive?
- Comment encourager le sport-santé au détriment du sport-«anti-santé»?
- Comment diriger et, au besoin, corriger le phénomène de masse «sport» - que ce soit en tant que spectateur ou sportif - par rapport au problème toujours plus aigu de l'environnement, à la commercialisation, etc.?

Résolutions du Conseil des ministres (extrait)		En Suisse
1967	Le dopage des athlètes	→ Prescriptions de l'ASS en matière de dopage
1979	Le dopage dans le sport → Création de laboratoires de contrôle antidopage	→ Laboratoire antidopage ASS/EFSM
1984	Charte européenne contre le dopage dans le sport → CIO	
1970	Aspects médicaux des activités sportives → 3 h d'éducation physique scolaire par semaine; si possible, quotidiennement, exercices de gymnastique	→ 1972: ordonnance du Département militaire fédéral: 3 h hebdomadaires d'éducation physique à l'école, sport scolaire, demi-journées et camps de sport → 1987: Zweifel (répartition des tâches entre la Confédération et les cantons)
1972 1983	Hygiène des installations sportives Mesures d'économie d'énergie dans les équipements sportifs	
1981	Sport de loisirs et protection de la nature dans les zones aquatiques intérieures	→ Création d'un groupe de travail, puis d'une commission «Sport et environnement» de l'ASS
1984	Lutte contre la violence dans les stades, notamment en football	1987: décision du Conseil fédéral d'adhérer à la convention

- Quels sont les efforts fournis par les différents pays en matière de recherche scientifique? Comment les résultats sont-ils mis à disposition et échangés?
- Comment sauvegarder et diffuser les valeurs éthiques du sport face à l'évolution de phénomènes aussi gigantesques?

Pour la période de planification 90, le Conseil de l'Europe invite ses Etats membres à s'attaquer aux problèmes suivants:

- étude de la «demande en matière de sport» (sport de la jeunesse, sport des aînés)
- étude des «possibilités de faire du sport» (sport de club, sport-loisirs)
- échange de programmes sportifs de qualité
- échange d'informations sportives politiquement importantes
- collaboration intensifiée lors de l'adaptation de la répartition des responsabilités dans les organisations sportives (apolitiques?)
- étude de l'utilité et de l'importance d'éventuels accords passés dans le secteur commercial
- études des effets des nouvelles formes de pratiques du sport en rapport avec l'aménagement d'installations sportives, d'équipements de loisirs, etc.
- application de la recommandation sur la réduction de la violence des spectateurs lors de manifestations sportives (football notamment)
- protection du sport contre les influences nocives (commercialisation de certains secteurs) et contre les dangers internes (dopage); création de bons rapports avec les media

- encouragement du fair play, valeur éducative
- prise en compte de la santé et de la protection de l'environnement lors d'efforts faits en faveur du sport et lors de la recherche de solutions
- échange de vues et d'expériences concernant la protection et la diffusion de jeux populaires et de sports traditionnels au niveau européen.

Le sport suisse et le processus européen d'intégration

Dans l'hypothèse qu'à long terme, notre pays n'adhère pas à la Communauté européenne (CE) et que l'on ne puisse donc pas revendiquer formellement une coopération globale entre les deux, la Suisse devrait en principe parvenir à créer des possibilités de contact intéressantes. Le sport pourrait y apporter une modeste contribution:

- Par la qualité de son travail et par son hospitalité, la Suisse pourrait devenir un centre de rencontre pour la pratique et la théorie du sport.
- Elle pourrait mettre à la disposition des pays de la CE quelques «bons» produits (moyens didactiques, manuels, etc.) pour l'éducation physique à l'école, la formation et le perfectionnement des entraîneurs.
- Il faudrait renforcer la collaboration helvétique au sein des organismes sportifs.

Le sport peut être un point de rencontre et de communication. Dans le cadre d'un processus politique d'intégration, la Suisse devrait, dans ce secteur également, ouvrir ses portes de façon plus fonctionnelle et intensifier ses contacts avec l'«extérieur». ■